

CHOUCAS DES TOURS

La Préfecture et la Chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor conscientes des désagréments engendrés par les choucas des tours (espèce protégée) ont engagé une enquête en vue d'établir éventuellement une dérogation de destruction d'un certain nombre de ces oiseaux.

Afin de permettre à la Mairie de répondre à cette enquête, tous les habitants de Quemperven ayant subi des dégâts en milieu agricole ou au niveau de leur habitation sont invités à lui communiquer la nature de ces dégâts en en précisant l'ampleur.